

Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2005

- ↵ **Coût journalier fonctionnement service voirie communauté de communes** : Le Conseil Municipal accepte le coût journalier d'intervention fixé par le Conseil de Communauté le 16 décembre 2004 (723,30 euros TTC) pour les chantiers réalisés pour le compte de la commune. A ce montant il faut ajouter le coût des matériaux (gravillons et goudron) utilisés sur chacun des chantiers.
- ↵ **Modification tableau des effectifs** : Suite au décret portant modifications des diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C, le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs à savoir : 1 salarié intégré dans le nouveau grade d'agent administratif qualifié et 6 salariés intégrés dans le nouveau grade d'agent des services techniques.
- ↵ **Traverse du Bez** : Le Conseil Municipal confirme la convention de mandat relative à l'aménagement de la traverse du Bez ainsi que la clef de répartition des frais restant à la charge des communes soit 61,25 % à la charge de la commune du Bez et 38,25 % à la charge de la commune de Brassac.
- ↵ **Tarification eau & assainissement** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs ci-dessous :
- | | | |
|------------------------|---|--------|
| ➤ Eau le m3 | : | 0,70 € |
| ➤ Assainissement le m3 | : | 0,70 € |
- Le prix de toutes les autres prestations demeure inchangé.
- ↵ **Travaux renforcement voirie et réseaux « Croix de Castres » - maîtrise d'œuvre** : Pour mener à bien l'aménagement du lotissement « Croix de Castres », il s'avère indispensable d'effectuer un renforcement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de la voirie communale. Ces travaux devant obligatoirement être exécutés conjointement avec ceux du lotissement le Conseil Municipal décide d'en confier la maîtrise d'œuvre à la SARL ECSO avec un taux de rémunération identique à celui prévu pour l'aménagement du lotissement.
- ↵ **Fonctionnement cantine scolaire** : Le personnel intervenant la cantine scolaire vient de suivre un programme de formation concernant la sensibilisation à la méthode HACCP et l'hygiène en restauration. Le bilan de ces journées de stage définit les objectifs à atteindre ainsi que les petits équipements à réaliser. Dans ces conditions, le Conseil Municipal fixe à 4 centimes d'euros par repas, la participation financière des familles à ces dépenses nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2006.
- ↵ **Chauffage salle 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville** : Après avoir pris connaissance de l'étude relative à la mise en place d'un chauffage dans la salle située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette étude et décide de confier la réalisation des travaux à l'entreprise Guy SANDRAL.
- ↵ **Aménagement espace d'activités tertiaires château de « La Marquise »** : Après avoir pris connaissance des différentes subventions attribuées (DDR, FEDER, Conseil Régional et Conseil Général) le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Détaillé et décide d'engager la réalisation de ce programme d'investissement.